



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 286-2019

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Le règlement # 286-2019 décrétant un emprunt de 631 007 \$ pour réaliser des travaux de réfection d'une section du Chemin du Portage /secteur Gros-Morne a été adopté à la séance extraordinaire du 27 mai 2019;

Le règlement a reçu l'approbation ministérielle en date du 11 juillet 2019 et est réputé approuvé conformément à la loi.

Le règlement est exécutoire et est disponible au bureau de la Municipalité pour consultation aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A MONT-LOUIS, ce 7e jour du mois de août 2019.

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7^e jour de août 2019, entre 10 :00 et 16.30 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 7^e jour d'août 2019.
Suzanne Roy, secrétaire-trésorière